

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3620

28 novembre 2014

SOMMAIRE

ADV International S. à r.l.	173720	Meg S.A.	173724
AG Lux Solutions S.à r.l.	173718	MHS European Holdings S.à r.l.	173725
Autodrom S.A.	173758	Migalux S.à r.l.	173725
Baikor S.A.	173752	Millicom Telecommunications S.A.	173725
Beluche S.A.	173719	Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS	173723
Carmiel S.à r.l.	173720	Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l.	173731
C & S Consultants et Services s.à r.l.	173757	Planète Communication	173731
Helix Investment Management	173760	Pralines S.A.	173729
Immobilière Building BE S.A.	173727	REIMART Group sàrl	173730
Inception S.à r.l.	173715	REIMART Group sàrl	173732
Keywest International S.A.	173714	Reservjagd Aktiengesellschaft	173729
Kiez Immo II S.à r.l.	173716	Riskelia Fund	173729
Kigomel	173714	RSR Estate Retail Park S.à r.l.	173728
Kosp Investissement S.A.	173717	RSR Estate S.à r.l.	173728
La Luxembourgeoise de Restauration S.A.	173727	S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Lu- xembourg	173727
Lamandier Investments S.A.	173726	Sartos Investments S.A.	173733
Lazur Investment S.à r.l.	173726	SCIO-Fund SICAV-FIS	173733
Lesalg S.à r.l.	173726	Seema Management S.à r.l.	173734
Lion/Gem Lux 1 GP S.à r.l.	173716	Shai Holding S.A.	173734
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	173716	Solvay Hortensia	173732
Lumic Soparfi S.A.	173722	Solway Commodities Sàrl	173732
Lustan Holding S.à.r.l.	173727	Stanley Munich 4 S.à r.l.	173733
Lux 43 Starlight GBP S.à r.l.	173726	TECFIM	173721
Luxambulance Sàrl	173722	TigerLuxOne S.à r.l.	173744
Meg S.A.	173724		

Keywest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 82.693.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juillet 2014:

Renouvellement des mandats des administrateurs

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Christopher KLISOWSKI, demeurant 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- La société CONSORT S.L., ayant son siège social à 1-3 Tinodi u, H-1095 Budapest, Hongrie.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué

L'assemblée générale renouvelle le mandat de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Christopher KLISOWSKI, demeurant 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Démission d'un administrateur

L'assemblée générale accepte la démission de la société CAPITIS PARTNERS SL de son mandat d'administrateur.

Nomination d'un administrateur

Les actionnaires nomment Monsieur Mariano Gomariz, demeurant professionnellement, Av. Diagonal, 458, 08006 Barcelone, Espagne, administrateur, en remplacement de la société Consort SL. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Renouvellement du mandat du commissaire

L'Assemblée acte la démission du commissaire TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A) R.C.S. Luxembourg B 140.567.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014169856/32.

(140193831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Kigomel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.597.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 23 Septembre 2014

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Madame Sandheea Luchowa de son mandat de gérant avec effet au 22 septembre 2014;

- L'associé unique décide de nommer, avec effet au 22 septembre 2014 et pour une durée indéterminée, Madame Natalia Venturini, née le 22 mai 1970 à Moscou, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société.

Suite à cette nomination, le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Candice De Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Madame Natalia Venturini, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pour Kigomel S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169854/22.

(140194183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Inception S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.930.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur David IACHETTA, développeur site web, né à Oupeye (Belgique), le 10 avril 1979, demeurant à B-4682 Heure le Romain, rue de Baronhaie, 65.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Inception S.à r.l., avec siège social au 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.930,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2924 en date du 20 novembre 2013. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort au 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange;

2. Modification conséquente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la société; et

3. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société du 52, rue de Koerich, L-8437 Steinfort au 12, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associée unique décide de modifier l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Bertrange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Iachetta et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. LAC/2014/49712. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169816/49.

(140194169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Kiez Immo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.176.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 12 décembre 2013, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société KIEZ IMMO II SARL ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.176, est désormais réparti comme suit:

1) La société BERTRANGE CAPITAL SARL, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, RCS Luxembourg B 151.910	27.200 parts sociales
2) La société WINDHOF INVESTMENT SARL, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, RCS Luxembourg B 178.511	8.000 parts sociales
3) La société HIGH TECH FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, RCS Luxembourg B 71.427	2.400 parts sociales
4) Monsieur Bruno JACQUOT, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 9, rue de Chézy . . .	8.000 parts sociales
5) Madame Chantal BERTHON demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 5-7, villa des Peupliers,	4.800 parts sociales
6) Monsieur Jean-Baptiste BERTHON, demeurant à F-75008 Paris, 33, rue d'Amsterdam, . . .	1.280 parts sociales
7) Monsieur Sébastien BERTHON, demeurant à F-92400 Courbevoie, 2, rue Saint Pierre, . . .	1.360 parts sociales
8) Madame Virginie BERTHON, demeurant à F-35700 Rennes, 84, rue d'Antrain	1.360 parts sociales
Total: cinquante-quatre mille quatre cents parts sociales	54.400 parts sociales

Windhof, le 12 décembre 2013.

Les associés

Référence de publication: 2014169857/27.

(140194253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lion/Gem Lux 1 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.182.

Les statuts coordonnés au 29 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014169871/12.

(140193778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.083.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Le 30 octobre 2014, les associés unique de la Société ont approuvé la nomination comme gérants A de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2014, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg; et
- Mme. Catherine Stone Bowe, né le 17 juillet 1960 à Illinois (États-Unis d'Amérique), résidant professionnellement à 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1800, Dallas, Texas 75204, États-Unis d'Amérique.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 1^{er} novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Philippe Detournay, gérant A;
- M. Philippe Jusseau, gérant A;

- M. Michael Duke Thomson, gérant A;
- M. Patrick Steinhauser, gérant A; et
- Mme. Catherine Stone Bowe, gérante A

Conseil de gérance:

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.
- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A;
- M. Michael Duke Thomson résidant professionnellement à 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1800, Dallas, Texas 75204, États-Unis d'Amérique, Gérant A.
- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A; et
- Mme. Catherine Stone Bowe résidant professionnellement à 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1800, Dallas, Texas 75204, États-Unis d'Amérique, Gérante A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014169873/36.

(140194396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Kosp Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.952.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme «KOSP INVESTISSEMENT S.A.» ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B numéro 189952, constituée suivant acte reçu le 19 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3018 du 20 octobre 2014.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 6.1 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont uniquement nominatives».

2.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6.1 qui aura désormais la teneur suivante:

6.1. «Les actions de la Société sont nominatives». L'assemblée décide d'annuler tous les titres au porteur de la société pouvant être en circulation et de les convertir en actions nominatives.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration à l'effet de procéder aux modifications éventuellement nécessaires sur le registre d'actionnaires et le cas échéant à la lacération des titres au porteur annulés.

173718

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.GIBERT, S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50139. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014169861/46.

(140194380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

AG Lux Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 24, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 181.674.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 11 octobre 2013, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2013, relation LAC/2013/46874, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 20 novembre 2013 (L130197509), pour le compte de la société à responsabilité limitée "AG LUX SOLUTIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6917 Roodt-Sur-Syre, 24, Op der Haard, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.674, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 3302 le 27 décembre 2013,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version anglaise:

"In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of October."

Et

" **Art. 14.** General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2 p.m. and for the first time in the year 2014."

Version française:

« **Art. 14.** Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2014.»

AU LIEU DE:

Version anglaise:

"In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of October."

Et

" **Art. 14.** General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2 p.m. and for the first time in the year 2013."

Version française:

« **Art. 14.** Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2013.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33567. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014168851/44.

(140193442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Beluche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 176.325.

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELUCHE S.A." (numéro d'identité 2013 22 05 362), avec siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 176.325, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2013, publié au Mémorial C, numéro 1274 du 30 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry BELUCHE, maçon, demeurant à Piennes (France), qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kévin BELUCHE, comptable, demeurant à Metz (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2 Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Rumelange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BELUCHE, J.-M. WEBER, K. BELUCHE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 octobre 2014. Relation: CAP/2014/4102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168907/48.

(140193131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Carmiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck.
R.C.S. Luxembourg B 175.409.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Panaite-Costel GRECU, gérant de société, demeurant à L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck.

Le comparant est le seul associé de la société "CARMIEL S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-4808 Rodange, 73, Chemin de Brouck, constituée suivant acte du notaire Francis KESSELER de Esch-sur-Alzette en date du 23 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 888 du 15 avril 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 février 2014, publié au dit Mémorial C, Numéro 1266 du 17 mai 2014, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.409.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de véhicules automoteurs et d'accessoires y relatifs, l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, la restauration, le transport de moins de 3,5 tonnes, l'exploitation d'une entreprise de taxi, l'import et l'export, l'exploitation d'un garage mécanique, l'exploitation d'une agence de voyage, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou développement."

Deuxième résolution

Le comparant accepte la démission de Monsieur George POPA de ses fonctions de gérant technique et lui donne décharge.

Troisième résolution

Le comparant démissionne de ses fonctions de gérant administratif et se nomme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GRECU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 47390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168306/43.

(140192430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

ADV International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 116.829.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société SCHREMER PRODUCTION S.A., ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B14.019,

ici représentée par Monsieur Roberto VASTA, comptable, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 7, Côte d'Eich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 juillet 2014,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des parts de la société "ADV International S. à r.l.", avec siège social à L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 116.829, constituée suivant acte du notaire Henri Hellinckx de Luxembourg en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1501 du 5 août 2006 et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'associée unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associée actuelle est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VASTA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 47405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168233/47.

(140192482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

TECFIM, Société Anonyme.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 177.332.

L'an deux mil quatorze, le huitième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „TECFIM“, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 177332, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1637 du 9 juillet 2013, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Lambrexhe, retraité, demeurant professionnellement à L-4138 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz. Monsieur Jacques Lambrexhe occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, à L-4138 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz.
2. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, à L-4138 Esch-sur-Alzette, 21, rue Léon Metz.

Deuxième résolution

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. (premier paragraphe). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Jacques Lambrexhe, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 octobre 2014. LAC / 2014 / 48848. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167466/49.

(140190896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Lumic Soparfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 150.584.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach, le 03 novembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014169906/12.

(140194222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Luxambulance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 21, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 105.564.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAMBULANCE Sàrl
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014169910/12.

(140194150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.451.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Kapitalgesellschaft Bitburger Holding GmbH, welche ihren Gesellschaftssitz in Römermuer 3, 54634 Bitburg, Deutschland hat und im Registergericht AG Wittlich eingetragen ist unter der Nummer HRB 32155,

hier vertreten durch Frau Saskia SANDER, beruflich ansässig in Grevenmacher, Luxemburg, gemäß beigefügter Vollmacht der Bitburger Holding GmbH gezeichnet unter Privatschrift, sowie aktuellem Unterschriftenverzeichnis derselben.

Vorbenannte Vollmacht und Unterschriftenverzeichnis, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, und mit derselben registriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin, wie vertreten ist die alleinige Aktionärin der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds ("société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) „Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 171451 (die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 10. September 2012 vor dem amtierenden Notar gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) unter Nummer 2545 am 12. Oktober 2012 veröffentlicht und wurde seither nicht abgeändert.

Die Komparentin ersucht den Notar weiterhin folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Komparentin beschließt, den durch den am 15. Oktober 2014 erstellten Bericht des Wirtschaftsprüfers, die Gesellschaft KPMG Luxembourg S. à r.l., so in der vorgelegten Fassung voll und ganz anzunehmen.

Die Konten der Gesellschaft sind demzufolge komplett abgeschlossen und gänzlich von der Komparentin als gültig erkannt worden.

Zweiter Beschluss

Die Komparentin beschließt die Investmentgesellschaft abzuwickeln und dieselbe im Wege des vereinfachten Liquidationsverfahrens zu liquidieren, aufzulösen und selbst als Liquidator zu fungieren.

Die Komparentin, als Liquidator der Multi Asset Plus S.A., SICAVFIS, erklärt, dass die Gesellschaft keine Angestellten hat oder hatte, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind und erklärt, dass sie gegenwärtig alle bekannte oder unbekannt Vermögenwerte, Schulden, finanzielle und sonstige Verpflichtungen übernimmt weiterhin dass das Gesamtvermögen der Gesellschaft der alleinigen Anteilsinhaberin übertragen wird, welche für alle, auch eventuell noch nicht bekannte Verbindlichkeiten und Verpflichtungen haftbar ist und auch nach der Liquidation bleibt.

Die Komparentin erklärt weiterhin die Liquidation sofort abzuschließen, unbeschadet der Tatsache, dass sie allenfalls ihren sozialen Verpflichtungen weiterhin nachkommt.

Die Gesellschaftsunterlagen der Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS werden während fünf Jahren an ihrem bisherigen Gesellschaftssitz bzw. am Gesellschaftssitz der Verwaltungsgesellschaft Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwahrt in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher.

Dritter Beschluss

Die Komparentin beschließt zusätzlich noch allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS volle und gänzliche Entlastung für die Ausübung ihrer bezüglichen Mandate bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Komparentin beschließt, dass sämtliche Bücher, Schriftstücke und Dokumente der Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS während dem gesetzlichen Zeitraum von fünf (5) Jahren an ihrem ehemaligen Gesellschaftssitz bzw. am Gesellschaftssitz der Verwaltungsgesellschaft Universal-Investment-Luxembourg S.A. aufbewahrt werden in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher.

Fünfter Beschluss

Die Komparentin stellt hiermit fest, dass die Liquidation der Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS im vereinfachten Verfahren völlig abgeschlossen ist.

Somit ist die Existenz der Investmentgesellschaft Multi Asset Plus S.A., SICAV-FIS endgültig beendet.

Dem Notar wird Auftrag gegeben die Gesellschaft im Nachtrag bei hiesigem Handelsregister ohne weiteres und bedingungslos zu streichen.

Dem Notar gegenüber erklären sämtliche Geschäftsführer und Auftraggeber, einschließlich der Komparentin hiermit ausdrücklich solidarisch einstehend mit der Gesellschaft für die Bezahlung aller Honorare und Kosten welche durch hiesige Urkunde entstehen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem bekannt, hat dieselbe, wie vertreten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Sander, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2014. Relation: RED/2014/2242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 03. Oktober 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014169925/72.

(140194123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Michele Roberto Valoti, employé privé, avec adresse professionnelle Via Simen 3, CH-6904 Lugano et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Christian Knauff, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014169936/18.

(140194012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014169937/12.

(140194013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

MHS European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.495.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2014 que

- La démission de M. Philippe SALPETIER, gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* M. Livio GAMBARELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169944/16.

(140194114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Migalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.162.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Migalux S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 45, Route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Me Nicolas Bernardy
Le liquidateur

Référence de publication: 2014169946/14.

(140194317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Millicom Telecommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 64.899.

—
EXTRAIT

Par l'assemblée en date du 24 Juin 2014, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire Mme Justine Dimovic, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
- Réélire M. Bruno Nieuwland, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
- Réélire M. Marc Zagar, ayant son adresse professionnelle au Chiswick Green 610 Chiswick High Road, London, W4 5RU, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
- Réélire Ernst & Young SA Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014169950/18.

(140193972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lesalg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 122.619.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 24 octobre 2014

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. *

Référence de publication: 2014169896/14.

(140194483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lazur Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.336.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son Associé, Sylwia Ruta:

- L'adresse de Sylwia Ruta est: Ul. Radlowa 14L, 04-850 Warszawa, Poland

Luxembourg, le 30 Octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014169892/13.

(140194412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lamandier Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.819.

—
Extrait de résolution prise par l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 octobre 2014 au siège social de la société

1. L'actionnaire unique décide d'accepter de la démission du commissaire aux comptes CERTIFICA Luxembourg Sàrl, avec son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et de nommer la société STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, avec son siège au 370, route de Longwy jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014169888/12.

(140193780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lux 43 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue de Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.746.

—
Par résolutions signées en date du 30 octobre 2014, les associés ont décidé

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue Mozart L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 30 octobre 2014, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169878/13.

(140194248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Lustan Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 167.836.

En date du 13 octobre 2014, l'associé unique de la société a décidé:

- 1) De transférer le siège social de la société au 196, rue de Beggen L-1220 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.
 - 2) De révoquer Monsieur Freddy de Petter de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 31 octobre 2014.
 - 3) De nommer à compter du 1^{er} novembre 2014 en qualité de gérant de catégorie B Monsieur Alhard von KETEL-HODT, né le 27 mai 1961 à Bochum (D) demeurant professionnellement 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg.
- Référence de publication: 2014169874/13.
(140194192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.
-

Immobilière Building BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.748.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE BUILDING BE S.A.
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014169828/12.

(140194058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.536.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Luxembourgeoise de Restauration S.A.
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014169866/12.

(140193915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.226.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014 de la société S.A. HENKEL BELGIUM N.V.a:
- décidé, de renouveler le mandat de M. Ivan DE JONGHE né le 05/02/1964 à Saint-Niklaas (Belgique), demeurant à 37, Puchelstraat, boîte b, B-1040 Bruxelles 4, d'administrateur jusqu'au 6 juin 2020;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014170043/15.

(140194362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

RSR Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 5.000.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.406.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 octobre 2014

Monsieur Christophe FASBENDER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Monsieur Michaël AZOULAY a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Madame Sylviane BOUYER, administrateur de sociétés, née à Viroflay (France) le 9 mai 1957, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Monsieur Nicolas MOTTIN, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- Samer HREIKI;
- Sylviane BOUYER (gérant), et,
- Nicolas MOTTIN (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RSR Estate S.à r.l.

Référence de publication: 2014170042/23.

(140194036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

RSR Estate Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 1.937.175,00.**

Siège social: 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 188.198.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 octobre 2014

Monsieur Christophe FASBENDER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Monsieur Michaël AZOULAY a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Madame Sylviane BOUYER, administrateur de sociétés, née à Viroflay (France) le 9 mai 1957, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Monsieur Nicolas MOTTIN, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- Samer HREIKI;
- Sylviane BOUYER (gérant), et,
- Nicolas MOTTIN (gérant).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RSR Estate Retail Park S.à r.l.

Référence de publication: 2014170041/23.

(140194037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Reservjagd Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 23.027.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique à Luxembourg le 28 octobre 2014 à 10.00 heures

Première résolution

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur en remplacement de Monsieur Marco Sterzi, Monsieur Sabrie Soualmia, né le 15 juillet 1982 à Metz, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

L'élection définitive de Monsieur Soualmia sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Deuxième résolution

[OMISSIS]

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2014170030/21.

(140193873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Riskelia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.172.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du fonds réunie le 15 juillet 2014

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 15 juillet 2014 a décidé de:

- nommer Madame Juliette MAYER, née le 19 janvier 1969 à Bischwiller (France), avec adresse professionnelle au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur du Fonds, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant se réunir en vue de l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2014;

- reconduire Monsieur Jean-Jacques OHANA et Monsieur Armand CASTIEL dans leurs fonctions d'administrateurs, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant se réunir en vue de l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2014;

- reconduire PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant se réunir en vue de l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014170035/21.

(140193875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pralines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.850.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue extraordinairement en date du 21 juillet 2014 au siège social de la société

1) L'actionnaire unique décide d'accepter de la démission du commissaire aux comptes CERTIFICA Luxembourg Sàrl, avec son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et de nommer la société STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl, avec son siège au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014170012/14.

(140193785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

REIMART Group sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4563 Niederkorn, 6, Zac Hanebesch II.

R.C.S. Luxembourg B 163.970.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jeronimo José MARTINS IRIA DUARTE, salarié, né à Povoá De Varzim (Portugal) le 26 septembre 1966, demeurant à L-4430 Belvaux, 64, rue Grande-Duchesse Charlotte; et

2) Madame Maria Delia BAN, salariée, née à Alba Iulia (Roumanie) le 20 mars 1977, épouse de Monsieur Jeronimo José MARTINS IRIA DUARTE, demeurant à L-4430 Belvaux, 64, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "REIMART GROUP SARL", établie et ayant son siège social à L-4430 Belvaux, 64, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163970, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2306 du 28 novembre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ladite notaire Christine DOERNER, en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2116 du 30 août 2013;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Belvaux à L-4563 Niederkorn, 6, ZAC Hanebesch II, et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Differdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. J. MARTINS IRIA DUARTE, M. D. BAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2014. LAC/2014/44391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014170028/45.

(140194445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Planète Communication, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.612.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 1^{er} novembre 2014, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 11B, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Suite à un déménagement:

- Monsieur Roger Argentier, gérant unique de la société susmentionnée, né le 27 juin 1941 à Martiel (France), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014170010/20.

(140194138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pertento (Top) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.766.320,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.069.

—
EXTRAIT

En date du 16 octobre 2014, des associés de la Société, Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership et Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership ont cédé une partie des parts sociales de la Société à Mr José Antonio Tazon de la manière suivante:

1) 160 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,

2) 138 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,

3) 167 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,

4) 146 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,

5) 60 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership,

6) 140 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

7) 16 parts sociales de chacune des classes O-I, O-II, O-III, O-IV et O-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership,

8) 17.832 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,

9) 15.818 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,

10) 19.051 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,

11) 16.550 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,

12) 6.847 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership,

13) 16.088 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership, et

14) 1.844 parts sociales de chacune des classes P-I, P-II, P-III, P-IV et P-V de la Société détenues par Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership, de sorte que José Antonio Tazon devient associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014

Référence de publication: 2014169992/44.

(140193678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

REIMART Group sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4563 Nieder Korn, 6, Zac Hanebesch II.

R.C.S. Luxembourg B 163.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014170029/14.

(140194479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Solvay Commodities Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 155.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014170055/12.

(140193793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Solvay Hortensia, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.065.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 juin 2014

1. Démission d'un Administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Claes MARTENSON, Administrateur, en date du 13 décembre 2013.

2. Nomination de 2 nouveaux administrateurs

Le Conseil d'Administration coopte:

- Madame Sonia CAMBIER, née le 21/06/1963 à Etterbeek (Belgique), de nationalité belge, domiciliée à B- 1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), 78 avenue Robert Dalechamp;

- et Monsieur Pascal HUBINONT, né le 14/01/1959 à Uccle (Belgique), de nationalité belge, domicilié à B-1180 Uccle (Belgique), 79 avenue du Directoire, en qualité d'Administrateurs de la société Solvay Hortensia.

Cette nomination par cooptation sera soumise à la ratification des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Leurs mandats respectifs s'aligneront sur les mandats des Administrateurs actuels, qui expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2014170054/21.

(140194206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Stanley Munich 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.253.

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société, prises par voie de résolutions circulaires en date du 31 octobre 2014:

Démission en tant que gérants de la Société

1. Acceptation de la démission de Monsieur Francois Pfister en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Nic Bernard en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Russell Proffitt-Perchard en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat

4. Acceptation de la démission de Monsieur Maxence Monot en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat

Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Emmanuel Maurice Mougeolle, né à Epinal, en France, le 3 Juillet 1977, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg a été nommé gérant de la Société en date du 31 octobre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Madame Geraldine Schmit, née à Messancy, en Belgique, le 12 Novembre 1969 demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg a été nommé gérant de la Société en date du 31 octobre 2014 et pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Emmanuel Maurice Mougeolle gérant;

- Monsieur Geraldine Schmit, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Octobre 2014.

Référence de publication: 2014170057/30.

(140193829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

SCIO-Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.233.

Die Bilanz zum 31. März 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 03. November 2014.

Für die SCIO-Fund SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014170062/13.

(140194005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Sartos Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.289.200,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 136.975.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 30 septembre 2014

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014170060/14.

(140193868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 47.122.

—
EXTRAIT

Par l'assemblée en date du 24 Juin 2014, les actionnaires de Shai Holding SA (la Société) ont pris les décisions suivantes:

- Réélire Mme Justine Dimovic, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - Réélire M. Bruno Nieuwland, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - Réélire M. Marc Zagar, ayant son adresse professionnelle au Chiswick Green 610 Chiswick High Road, London, W4 5RU, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
 - Réélire Ernst & Young SA Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.
- Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014170068/18.

(140194364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Seema Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirteen million six hundred seventy-seven thousand seven hundred seven Norwegian Krone (NOK 13,677,707.-), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 425 of 19 February 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135615 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of the undersigned notary dated 26 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1801 of 10 July 2014.

The meeting was declared open at 6.06 p.m. by Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Maître Fabian Piron, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Mélody Brunot, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To convert one million seven hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five (1,722,575) preference class D shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each into one million seven hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five (1,722,575) preference class C shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

2 To approve the redemption of one million four hundred thirty-six thousand fifteen (1,436,015) preference class B shares of the Company and five million six hundred forty thousand five hundred two (5,640,502) preference class C shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

3 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of seven million seventy-six thousand five hundred seventeen Norwegian Krone (NOK 7,076,517.-) so as to reduce it from its current amount of thirteen million six hundred seventy-seven thousand seven hundred seven Norwegian Krone (NOK 13,677,707.-) to six million six hundred one thousand one hundred ninety Norwegian Krone (NOK 6,601,190) by cancellation of one million four hundred thirty-six thousand fifteen (1,436,015) preference class B shares of the Company and five million six hundred forty thousand five hundred two (5,640,502) preference class C shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each so redeemed.

4 To amend article 5 of the Company's articles of association to reflect the capital decrease.

5 To confer all and any powers to the Company's managers to implement the above resolutions.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the conversion of one million seven hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five (1,722,575) preference class D shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each into one million seven hundred twenty-two thousand five hundred seventy-five (1,722,575) preference class C shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each.

The general meeting of shareholders acknowledged that, as a result of such conversion, the shares in the Company are now held as follows:

Shareholder	Number	Classes of shares
Quadrangle (Offshore) Capital Partners II LP	10	Common Shares
GS Capital Partners VI Fund L.P.	10	Common Shares
Mosbu AS	14,469	Ordinary Class A Shares
	14,469	Ordinary Class B Shares
	14,469	Ordinary Class C Shares
	14,469	Ordinary Class D Shares
	14,469	Ordinary Class E Shares
CBTEC NORGE	4,202	Ordinary Class A Shares
	4,202	Ordinary Class B Shares
	4,202	Ordinary Class C Shares
	4,202	Ordinary Class D Shares
	4,202	Ordinary Class E Shares
	34,386	Preference Class B Shares
	136,849	Preference Class C Shares
	52,601	Preference Class D Shares
	94,725	Preference Class E Shares
Torbjorn Ellingsen	909	Ordinary Class A Shares
	908	Ordinary Class B Shares
	908	Ordinary Class C Shares
	908	Ordinary Class D Shares
	908	Ordinary Class E Shares
	17,337	Preference Class B Shares
	42,909	Preference Class C Shares
	23,309	Preference Class D Shares
	33,109	Preference Class E Shares
Mark Ivin	9,102	Ordinary Class A Shares
	9,102	Ordinary Class B Shares
	9,102	Ordinary Class C Shares
	9,102	Ordinary Class D Shares

	9,102	Ordinary Class E Shares
	92,984	Preference Class B Shares
	370,065	Preference Class C Shares
	142,239	Preference Class D Shares
	256,152	Preference Class E Shares
Bard Bognoy	1,102	Ordinary Class A Shares
	1,102	Ordinary Class B Shares
	1,102	Ordinary Class C Shares
	1,102	Ordinary Class D Shares
	1,102	Ordinary Class E Shares
	4,165	Preference Class B Shares
	16,576	Preference Class C Shares
	6,372	Preference Class D Shares
	11,474	Preference Class E Shares
Sondre Aarrestad	11,866	Ordinary Class A Shares
	11,866	Ordinary Class B Shares
	11,866	Ordinary Class C Shares
	11,866	Ordinary Class D Shares
	11,866	Ordinary Class E Shares
	36,447	Preference Class B Shares
	145,049	Preference Class C Shares
	55,753	Preference Class D Shares
	100,401	Preference Class E Shares
Oyvind Husby	11,202	Ordinary Class A Shares
	11,202	Ordinary Class B Shares
	11,202	Ordinary Class C Shares
	11,202	Ordinary Class D Shares
	11,202	Ordinary Class E Shares
	152,268	Preference Class B Shares
	605,997	Preference Class C Shares
	232,923	Preference Class D Shares
	419,460	Preference Class E Shares
Thor-Einar Strand	1,087	Ordinary Class A Shares
	1,087	Ordinary Class B Shares
	1,087	Ordinary Class C Shares
	1,087	Ordinary Class D Shares
	1,087	Ordinary Class E Shares
	6,077	Preference Class B Shares
	24,184	Preference Class C Shares
	9,296	Preference Class D Shares
	16,740	Preference Class E Shares
Dan Ramunddal	11,887	Ordinary Class A Shares
	11,887	Ordinary Class B Shares
	11,887	Ordinary Class C Shares
	11,887	Ordinary Class D Shares
	11,887	Ordinary Class E Shares
	93,397	Preference Class B Shares
	367,557	Preference Class C Shares
	147,015	Preference Class D Shares
	257,286	Preference Class E Shares
Marius Nysaether	5,088	Ordinary Class A Shares
	5,089	Ordinary Class B Shares
	5,089	Ordinary Class C Shares
	5,089	Ordinary Class D Shares
	5,089	Ordinary Class E Shares
	37,976	Preference Class B Shares
	106,813	Preference Class C Shares
	55,841	Preference Class D Shares
	81,328	Preference Class E Shares
Kjell Hammer	11,566	Ordinary Class A Shares
	11,566	Ordinary Class B Shares

	11,566	Ordinary Class C Shares
	11,566	Ordinary Class D Shares
	11,566	Ordinary Class E Shares
	150,049	Preference Class B Shares
	597,164	Preference Class C Shares
	229,528	Preference Class D Shares
	413,346	Preference Class E Shares
Thomas Dertz	1,102	Ordinary Class A Shares
	1,102	Ordinary Class B Shares
	1,102	Ordinary Class C Shares
	1,102	Ordinary Class D Shares
	1,102	Ordinary Class E Shares
	4,165	Preference Class B Shares
	16,576	Preference Class C Shares
	6,372	Preference Class D Shares
	11,474	Preference Class E Shares
Stian Skrefsrud	961	Ordinary Class A Shares
	961	Ordinary Class B Shares
	961	Ordinary Class C Shares
	961	Ordinary Class D Shares
	961	Ordinary Class E Shares
	128,166	Preference Class B Shares
	510,077	Preference Class C Shares
	196,055	Preference Class D Shares
	353,066	Preference Class E Shares
Rolf Bive	2,258	Ordinary Class A Shares
	2,258	Ordinary Class B Shares
	2,258	Ordinary Class C Shares
	2,258	Ordinary Class D Shares
	2,258	Ordinary Class E Shares
	189,436	Preference Class B Shares
	753,919	Preference Class C Shares
	289,779	Preference Class D Shares
	521,849	Preference Class E Shares
Kjell Sigurd Strandenaes	1,895	Ordinary Class A Shares
	1,895	Ordinary Class B Shares
	1,895	Ordinary Class C Shares
	1,895	Ordinary Class D Shares
	1,895	Ordinary Class E Shares
	252,582	Preference Class B Shares
	1,005,227	Preference Class C Shares
	386,371	Preference Class D Shares
	695,799	Preference Class E Shares
Borge Elle	1,489	Ordinary Class A Shares
	1,489	Ordinary Class B Shares
	1,489	Ordinary Class C Shares
	1,489	Ordinary Class D Shares
	1,489	Ordinary Class E Shares
	20,233	Preference Class B Shares
	80,523	Preference Class C Shares
	30,951	Preference Class D Shares
	55,737	Preference Class E Shares
Espen Wallin	2,234	Ordinary Class A Shares
	2,234	Ordinary Class B Shares
	2,234	Ordinary Class C Shares
	2,234	Ordinary Class D Shares
	2,234	Ordinary Class E Shares
	30,349	Preference Class B Shares
	120,784	Preference Class C Shares
	46,426	Preference Class D Shares
	83,605	Preference Class E Shares

Jarle Berggaard	2,179	Ordinary Class A Shares
	2,179	Ordinary Class B Shares
	2,179	Ordinary Class C Shares
	2,179	Ordinary Class D Shares
	2,179	Ordinary Class E Shares
	21,882	Preference Class B Shares
Even Kristoffersen	87,086	Preference Class C Shares
	33,474	Preference Class D Shares
	60,280	Preference Class E Shares
	1,924	Ordinary Class A Shares
	1,924	Ordinary Class B Shares
Janne Espevalen	1,924	Ordinary Class C Shares
	1,924	Ordinary Class D Shares
	1,924	Ordinary Class E Shares
	23,445	Preference Class B Shares
	93,306	Preference Class C Shares
	35,864	Preference Class D Shares
	64,585	Preference Class E Shares
	1,056	Ordinary Class A Shares
	1,056	Ordinary Class B Shares
	1,056	Ordinary Class C Shares
	1,056	Ordinary Class D Shares
	1,056	Ordinary Class E Shares
	140,671	Preference Class B Shares
	559,841	Preference Class C Shares
	215,183	Preference Class D Shares
	387,512	Preference Class E Shares

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the redemption of one million four hundred thirty-six thousand fifteen (1,436,015) preference class B shares of the Company and five million six hundred forty thousand five hundred two (5,640,502) preference class C shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each, which shall therefore be effective immediately.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of seven million seventy-six thousand five hundred seventeen Norwegian Krone (NOK 7,076,517.-) so as to reduce it from its current amount of thirteen million six hundred seventy-seven thousand seven hundred seven Norwegian Krone (NOK 13,677,707.-) to six million six hundred one thousand one hundred ninety Norwegian Krone (NOK 6,601,190) by cancellation of one million four hundred thirty-six thousand fifteen (1,436,015) preference class B shares of the Company and five million six hundred forty thousand five hundred two (5,640,502) preference class C shares of the Company with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each so redeemed.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The share capital of the Company amounts to six million six hundred one thousand one hundred ninety Norwegian Krone (NOK 6,601,190) divided into two million one hundred ninety-five thousand three hundred fifty-two (2,195,352) Preference Class D Shares and three million nine hundred seventeen thousand nine hundred twenty-eight (3,917,928) Preference Class E Shares (collectively the "Preference Shares") and ninety-seven thousand five hundred seventy-eight (97,578) Ordinary Class A Shares, ninety-seven thousand five hundred seventy-eight (97,578) Ordinary Class B Shares, ninety-seven thousand five hundred seventy-eight (97,578) Ordinary Class C Shares, ninety-seven thousand five hundred seventy-eight (97,578) Ordinary Class D Shares and ninety-seven thousand five hundred seventy-eight (97,578) Ordinary Class E Shares (collectively the "Ordinary Shares") and twenty (20) Common Shares (collectively the "Common Shares") with a nominal value of one Norwegian Krone (NOK 1.-) each."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the Company's managers to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.52 p.m..

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'octobre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Seema Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de treize million six cent soixante-dix-sept mille sept cent sept couronnes norvégiennes (NOK 13.677.707,-), ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 19 février 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135615 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1801 en date du 10 juillet 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.06 heures sous la présidence de Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Fabian Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Conversion d'un million sept cent vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze (1.722.575) parts sociales préférentielles de catégorie D de la Société d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune en un million sept cent vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze (1.722.575) parts sociales préférentielles de catégorie C de la Société d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.

2 Rachat d'un million quatre cent trente-six mille quinze (1.436.015) parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société et de cinq millions six cent quarante mille cinq cent deux (5.640.502) parts sociales préférentielles de catégorie C de la Société d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.

3 Réduction du capital social de la Société d'un montant de sept millions soixante-seize mille cinq cent dix-sept couronnes norvégiennes (NOK 7.076.517,-) afin de le réduire de son montant actuel de treize millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent sept couronnes norvégiennes (NOK 13.677.707,-) à six millions six cent un mille cent quatre-vingt-dix couronnes norvégiennes (NOK 6.601.190,-) par annulation d'un million quatre cent trente-six mille quinze (1.436.015) parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société et de cinq millions six cent quarante mille cinq cent deux (5.640.502) parts sociales préférentielles de catégorie C de la Société, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune ainsi rachetée.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

5 Délégation de tous pouvoirs aux gérants de la société pour la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

6 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de convertir un million sept cent vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze (1.722.575) parts sociales préférentielles de catégorie D de la Société d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune en un million sept cent vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze (1.722.575) parts sociales préférentielles de catégorie C de la Société d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.

L'assemblée générale des associés a reconnu que, à la suite de cette conversion, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

Associés	Nombre	Catégories de parts sociales
Quadrangle (Offshore) Capital Partners II LP	10	Parts sociales communes
GS Capital Partners VI Fund L.P.	10	Parts sociales communes
Mosbu AS	14.469	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	14.469	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	14.469	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	14.469	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	14.469	Parts sociales ordinaires de catégorie E
CBTEC NORGE	4.202	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	4.202	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	4.202	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	4.202	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	4.202	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	34.386	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	136.849	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	52.601	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	94.725	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	Torbjorn Ellingsen	909
908		Parts sociales ordinaires de catégorie B
908		Parts sociales ordinaires de catégorie C
908		Parts sociales ordinaires de catégorie D
908		Parts sociales ordinaires de catégorie E
	17.337	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	42.909	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	23.309	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	33,109	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	Mark Ivin	9.102
9.102		Parts sociales ordinaires de catégorie B
9.102		Parts sociales ordinaires de catégorie C
9.102		Parts sociales ordinaires de catégorie D
9.102		Parts sociales ordinaires de catégorie E
	92.984	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	370.065	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	142.239	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	256,152	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	Bard Bognoy	1.102
1.102		Parts sociales ordinaires de catégorie B
1.102		Parts sociales ordinaires de catégorie C
1.102		Parts sociales ordinaires de catégorie D
1.102		Parts sociales ordinaires de catégorie E
	4.165	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	16.576	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	6.372	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	11.474	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	Sondre Aarrestad	11.866
11.866		Parts sociales ordinaires de catégorie B

	11.866	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	11.866	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	11.866	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	36.447	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	145.049	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	55.753	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	100.401	Parts sociales préférentielles de catégorie E
Oyvind Husby	11.202	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	11.202	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	11.202	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	11.202	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	11.202	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	152.268	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	605.997	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	232.923	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	419.460	Parts sociales préférentielles de catégorie E
Thor-Einar Strand	1.087	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	1.087	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	1.087	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	1.087	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	1.087	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	6.077	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	24.184	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	9.296	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	16.740	Parts sociales préférentielles de catégorie E
Dan Ramunddal	11.887	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	11.887	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	11.887	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	11.887	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	11.887	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	93.397	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	367.557	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	147.015	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	257.286	Parts sociales préférentielles de catégorie E
Marius Nysaether	5.088	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	5.089	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	5.089	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	5.089	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	5.089	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	37.976	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	106.813	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	55.841	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	81.328	Parts sociales préférentielles de catégorie E
Kjell Hammer	11.566	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	11.566	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	11.566	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	1.566	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	11.566	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	150.049	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	597.164	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	229.528	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	413.346	Parts sociales préférentielles de catégorie E
Thomas Dertz	1.102	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	1.102	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	1.102	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	1.102	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	1.102	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	4.165	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	16.576	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	6.372	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	11.474	Parts sociales préférentielles de catégorie E

Stian Skrefsrud	961	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	961	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	961	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	961	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	961	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	128.166	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	510.077	Parts sociales préférentielles de catégorie C
Rolf Bive	196.055	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	353.066	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	2.258	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	2.258	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	2.258	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	2.258	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	2.258	Parts sociales ordinaires de catégorie E
Kjell Sigurd Strandenaes	189.436	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	753.919	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	289.779	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	521.849	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	1.895	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	1.895	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	1.895	Parts sociales ordinaires de catégorie C
Borge Elle	1.895	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	1.895	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	252.582	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	1.005.227	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	386.371	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	695.799	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	Espen Wallin	1.489
1.489		Parts sociales ordinaires de catégorie B
1.489		Parts sociales ordinaires de catégorie C
1.489		Parts sociales ordinaires de catégorie D
1.489		Parts sociales ordinaires de catégorie E
20.233		Parts sociales préférentielles de catégorie B
80.523		Parts sociales préférentielles de catégorie C
Jarle Berggaard	30.951	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	55.737	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	2.234	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	2.234	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	2.234	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	2.234	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	2.234	Parts sociales ordinaires de catégorie E
Even Kristoffersen	30.349	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	120.784	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	46.426	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	83.605	Parts sociales préférentielles de catégorie E
	2.179	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	2.179	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	2.179	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	2.179	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	2.179	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	21.882	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	87.086	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	33.474	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	60.280	Parts sociales préférentielles de catégorie E
		1.924
1.924		Parts sociales ordinaires de catégorie B
1.924		Parts sociales ordinaires de catégorie C
1.924		Parts sociales ordinaires de catégorie D
1.924		Parts sociales ordinaires de catégorie E
23.445		Parts sociales préférentielles de catégorie B
93.306		Parts sociales préférentielles de catégorie C

173743

	35.864	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	64.585	Parts sociales préférentielles de catégorie E
Janne Espevalen	1.056	Parts sociales ordinaires de catégorie A
	1.056	Parts sociales ordinaires de catégorie B
	1.056	Parts sociales ordinaires de catégorie C
	1.056	Parts sociales ordinaires de catégorie D
	1.056	Parts sociales ordinaires de catégorie E
	140.671	Parts sociales préférentielles de catégorie B
	559.841	Parts sociales préférentielles de catégorie C
	215.183	Parts sociales préférentielles de catégorie D
	387.512	Parts sociales préférentielles de catégorie E

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de racheter un million quatre cent trente-six mille quinze (1.436.015) parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société et cinq millions six cent quarante mille cinq cent deux (5.640.502) parts sociales préférentielles de catégorie C de la Société d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune, ce rachat prenant effet immédiatement.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept millions soixante-seize mille cinq cent dix-sept couronnes norvégiennes (NOK 7.076.517,-) afin de le réduire de son montant actuel de treize millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent sept couronnes norvégiennes (NOK 13.677.707,-) à six millions six cent un mille cent quatre-vingt-dix couronnes norvégiennes (NOK 6.601.190,-) par annulation immédiate d'un million quatre cent trente-six mille quinze (1.436.015) parts sociales préférentielles de catégorie B de la Société et de cinq millions six cent quarante mille cinq cent deux (5.640.502) parts sociales préférentielles de catégorie C de la Société, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune ainsi rachetée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à six millions six cent un mille cent quatre-vingt-dix couronnes norvégiennes (NOK 6.601.190,-) divisé en deux millions cent quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-deux (2.195.352) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D et trois millions neuf cent dix-sept mille neuf cent vingt-huit (3.917.927) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E (ensemble les "Parts sociales Préférentielles") et quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (97.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (97.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (97.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (97.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (97.578) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E (ensemble les "Parts Sociales Ordinaires") et vingt (20) Parts Sociales Communes (ensemble les "Parts Sociales Communes") d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de donner tous pouvoirs aux gérants de la société pour la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.52 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, F. Piron, M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 octobre 2014. REM/2014/2342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170050/561.

(140194204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

TigerLuxOne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.543.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

TigerLuxOne Topco S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.177, duly represented by its General Partner, TigerLuxOne Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.154, represented by Mrs Alexia UHL, employee, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above-mentioned entity is the shareholder (the "Shareholder") which is also holder of all voting rights of TigerLuxOne S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty thousand euro (EUR 40,000) having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.543 and incorporated pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer, dated 2 May 2014, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not yet been amended.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one class of ordinary shares and nine classes A1 to class A9 shares, and subsequently reallocate the existing shares into ordinary shares.

2. Increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five million four hundred sixty thousand Euro (EUR 25,460,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to twenty-five million five hundred thousand Euro (EUR 25,500,000) by the issue of two hundred fifty-one million (251,000,000) ordinary shares, and two hundred fifty-five million (255,000,000) class A1 to A9 shares, paid up through a contribution in cash.

Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Amendment of article 18 of the Articles of the Company.

First resolution

The Shareholder resolves to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one class of ordinary shares and class A1 to class A9 shares, and subsequently reallocate the four million (4,000,000) existing shares into four million (4,000,000) ordinary shares.

Second resolution

The Shareholder resolves to further increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five million four hundred sixty thousand Euro (EUR 25,460,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) to twenty-five million five hundred thousand Euro (EUR 25,500,000) by the issuance of:

- two hundred fifty-one million (251,000,000) ordinary shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A1 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A2 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A3 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A4 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A5 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A6 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A7 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A8 shares,

- two hundred fifty-five million (255,000,000) new class A9 shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash.

Subscription and payment

The New Shares have been fully subscribed and paid in by the Shareholder through a contribution in cash, for a total amount of twenty-five million four hundred sixty thousand Euro (EUR 25,460,000.-).

The total amount of the capital increase amounting to twenty-five million four hundred sixty thousand Euro (EUR 25,460,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of the capital increase has been paid up in cash, proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increases, which shall now read as follows:

" Art. 5.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five million five hundred thousand Euro (EUR 25,500,000) divided between:

- two hundred fifty-five million (255,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A1 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A2 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A3 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A4 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A5 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A6 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A7 shares,
- two hundred fifty-five million (255,000,000) class A9 shares,

with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (all class A1 to class A9 shares are referred as the "A Shares"). Ordinary Shares and A Shares are referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may repurchase, redeem and/or cancel the A Shares subject as provided in the 1915 Law and the provisions of this article 5.

5.3 The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the numerical order (starting with the class A1) and within the following periods (each a "Repurchase and Cancellation Period") (in this Article 5.3):

- a) the Class A1 Shares may only be repurchased and cancelled between their date of issue and 31 December 2015;
- b) the Class A2 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2016 and 31 December 2016;
- c) the Class A3 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2017 and 31 December 2017;
- d) the Class A4 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2018 and 31 December 2018;
- e) the Class A5 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2019 and 31 December 2019;
- f) the Class A6 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2020 and 31 December 2020;
- g) the Class A7 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2021 and 31 December 2021;
- h) the Class A8 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2022 and 31 December 2022; and
- i) the Class A9 Shares may only be repurchased and cancelled between 1 January 2023 and 31 December 2023;

in case a class of A shares is not repurchased and cancelled in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period for that Class of A Shares shall be extended to a new repurchase and cancellation period starting after the end of the A9 Repurchase and Cancellation Period for a one year period (the "New Repurchase and Cancellation Period")(or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Repurchase and Cancellation Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Repurchase and Cancellation Period. The class of A Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A1 to Class A9 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.4 In the event that a Class of A Shares is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period (a "Repurchased Class"), the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of A Shares to be repurchased (the "Next Repurchase and Cancellation Period") shall be brought forward to the first business day after the day when the Repurchased Class are repurchased and cancelled, while the closing date of the Next Repurchase and

Cancellation Period remains unchanged so that the Next Repurchase and Cancellation Period is extended (and so that, for example, if the Class A1 Shares are repurchased on 1 September 2014, the Repurchase and Cancellation Period in respect of the Class A2 Shares shall be 2 September 2014 to 31 December 2016).

5.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount may be discharged by the Company in cash or in kind or by way of set-off.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager(s) on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 18 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount, provided that this amount is not higher than the amount of Available Liquidities, relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Liquidities" means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Manager(s) will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period as the case may be and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles and (iii) any dividends to which the holders of Shares are entitled under Article 18 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend "OD" and Profit Entitlement "PE" as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits of the Company (including carried forward profits);

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

OD = any annual fixed dividends to which the holder(s) of the Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles;

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividend to which the holder(s) of the A Shares are entitled pursuant to Article 18).

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than thirty (30) days and no later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Shares.

- "Total Cancellation Amount" means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period).

5.6 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company.

5.7 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor."

Sixth resolution

The Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles further to the above resolutions to reflect the capital increases, which shall now read as follows:

" **Art. 18.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders. In the event that the Shareholders determine to distribute funds, the determination of the amount of such distribution is subject to the following provisions of this article 18.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to an annual fixed dividend in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Ordinary Shares held by them.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Shares held by them, then,
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Shares held by them.

Any balance shall be allocated to the holder(s) of the A shares in issue pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable".

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TigerLuxOne Topco S.C.A., une société en commandite par actions régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.177, dûment représentée par son general partner TigerLuxOne Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.154, représentée par Madame Alexia UHL, employée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'entité susmentionnée est l'associé ("Associé") détenteur de l'ensemble des droits de vote de TigerLuxOne Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 1873543 et constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer en date du 2 mai 2014, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société") et n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en parts sociales ordinaires et en neuf catégories de parts sociales A1 à A9 et ré-allouer subséquemment les parts sociales existantes en parts sociales ordinaires.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions quatre cent soixante mille Euros (25.460.000,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à vingt-cinq millions cinq cent mille Euros (25.500.000,- EUR) par l'émission de deux cent cinquante-et-un millions (251.000.000) parts sociales ordinaires et deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A1 à A9, payées par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Modification de l'article 18 des Statuts de la Société.

Première résolution

L'Associé décide de convertir les parts sociales de la Société en différentes catégories de part sociales, c'est-à-dire en parts sociales ordinaires et en parts sociales de catégories A1 à A9 et de réallouer subséquemment les quatre millions (4.000.000) de parts sociales existantes en quatre millions (4.000.000) de parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq millions quatre cent soixante mille Euros (25.460.000,- EUR) afin de porter son montant actuel de quarante mille Euros (40.000,- EUR) à vingt-cinq millions cinq cent mille Euros (25.500.000,- EUR) par l'émission de:

- deux cent cinquante-et-un millions (251.000.000) parts sociales ordinaires,
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A1,
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A2;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A3;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A4,
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A5;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A6;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A7;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A8;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A9,

d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0.01 EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en numéraire.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'Associé pour un montant total de vingt-cinq millions quatre cent soixante mille Euros (25.460.000,- EUR) par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital s'élevant à vingt-cinq millions quatre cent soixante mille Euros (25.460.000,- EUR) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital a été payé en numéraire, la preuve de ce paiement ayant été remise au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter les augmentations de capital, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions cinq cent mille Euros (25.500.000,- EUR) représenté par:

- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A1,
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A2;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A3;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A4,
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A5;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A6;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A7;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A8;
- deux cent cinquante-cinq millions (255.000.000) parts sociales de catégorie A9,

avec une valeur nominale d'un centime Euro (0,01 EUR) chacune (toutes les parts sociales de catégories A1 à A9 sont désignées ci-après comme les "Parts Sociales A"). Les Parts sociales ordinaires et les Parts Sociales A sont désignées ci-après comme les "Parts Sociales". Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales au moment pertinent et "Associé" doit être interprété en conséquence.

La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler les Parts Sociales A sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et du présent article 5.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales A entières via le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans telle(s) catégorie(s), conformément aux dispositions du présent article 5. Dans le cas de rachats et annulations de catégories de Parts Sociales A, de tels annulations et rachat seront réalisés dans l'ordre alphabétique (commençant par la catégorie A1) et dans les périodes suivantes (chacune une "Période de Rachat et d'Annulation") (dans le présent article 5.3):

- a) les Parts Sociales de Catégorie A1 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur date d'émission et le 31 décembre 2015;
- b) les Parts Sociales de Catégorie A2 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016;
- c) les Parts Sociales de Catégorie A3 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017;
- d) les Parts Sociales de Catégorie A4 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018;
- e) les Parts Sociales de Catégorie A5 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019;
- f) les Parts Sociales de Catégorie A6 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020;
- g) les Parts Sociales de Catégorie A7 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021;
- h) les Parts Sociales de Catégorie A8 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022;
- i) les Parts Sociales de Catégorie A9 pourront être rachetées et annulées uniquement entre leur le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023;

Si une catégorie de Parts Sociales A n'est pas rachetée et annulée à la Période de Rachat et d'Annulation concernée, les dates de telle Période de Rachat et d'Annulation pour telle catégorie de Parts Sociales A seront prolongées à une nouvelle Période de Rachat et d'Annulation commençant après la fin de la Période de Rachat et d'Annulation A9 (la "Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation") (ou selon le cas, la date immédiatement près la fin de la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation qui précède d'une autre catégorie) et finiront au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Les Parts Sociales A qui ne sont pas rachetées ou annulées dans leur Période de Rachat et d'Annulation correspondante seront dans l'ordre de catégorie A1 à catégorie A9 (dans la mesure où ce n'est pas rachetée ou annulée).

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales A est rachetée et annulée endéans sa Période de Rachat et d'Annulation (une "Catégorie Rachetée"), la date de départ de la Période de Rachat et d'Annulation de la prochaine catégorie de Parts

Sociales A à racheter (le "Prochaine Période de Rachat et d'Annulation") sera avancée au premier jour ouvrable suivant le jour auquel la Catégorie Rachetée est rachetée et annulée, alors que la date d'expiration de la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation demeurera inchangée de telle sorte que la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation est étendue (ainsi, par exemple, si les Parts Sociales de Catégorie A1 sont rachetées le 1^{er} septembre 2014, la Période de Rachat et d'Annulation concernant les Parts Sociales de Catégorie A2 sera entre le 2 septembre 2014 et le 31 décembre 2016).

Dans le cas d'une réduction de capital via le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales A, cette catégorie de Parts Sociales A donne droit aux détenteurs de celle-ci au pro rata de leur détention dans telle catégorie au Montant Disponible (avec la limite toutefois du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs de Parts Sociales A de la catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie concernée détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales A à racheter et annuler. Le Montant Total D'Annulation peut être payé par la Société en numéraire ou en nature ou par compensation.

Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents et conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de Parts Sociales A concernée sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible, étant entendu que ce montant ne soit pas plus élevé que le montant de Liquidités Disponibles, relatif à la Période de Rachat et d'Annulation concernée ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas. Lors du rachat et l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et exigible par la Société.

Aux fins des présents Statuts, les termes suivants auront les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
 - "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales A concernée.

- "Liquidités Disponibles" signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (sous réserve des espèces en dépôts à terme avec une maturité restante excédant six mois), (ii) les instruments du marché monétaire négociables, obligations et autres titres d'emprunt et toute créance qui selon le Conseil de Gérance sera payée à la Société à court terme, moins toute charge ou autre dette de la Société payable dans moins de six mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires concernant la Période de Rachat et d'Annulation concernée ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas et (iii) tout actif tel que des parts sociales, titres ou valeurs mobilières de toute autre sorte détenus par la Société.

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales A concernée le montant total des bénéfices nets de la Société, accrus par (i) toute réserve librement distribuable (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission qui pourra être incluse en entier sur décision du Conseil de gérance) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie des Parts Sociales A à annuler mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif, (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts et (iii) tout dividende auxquels les détenteurs des Parts Sociales ont droit selon l'article 18 (tous les droits de dividendes appelés Dividendes Ordinaires "DO" et les Droits aux Bénéfices "DB" selon le cas et comme défini ci-dessous), à chaque fois telle que précisée dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, tout double-comptage), afin que:

$$MD = (BN+E+RC) - (P+RL+DO+DB)$$

Dans lequel:

MD = le Montant Disponible;

BN = bénéfices nets de la Société;

E = toute prime d'émission librement distribuable et réserves;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales A à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en positif;

RL = toutes sommes à placer dans des réserves conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

DO = tous dividendes fixes annuels auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts;

DB = droit aux bénéfices (les dividendes fixes annuels auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales A ont droit conformément aux Statuts).

- "Montant Total d'Annulation" signifie un montant ne dépassant par le Montant Disponible relatif à la Période de Rachat et d'Annulation correspondante (ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas), étant entendu que ce Montant Total d'Annulation ne pourra pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatif à la Période de Rachat et d'Annulation correspondante (ou la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation selon le cas).

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale A dans la catégorie de Part Sociale A concernée à payer aux Actionnaires.

Tout montant de prime d'émission payé en complément de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve disponible pour primes d'émission qui sera à la libre disposition de la Société.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou autres apports sans émettre des parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions concernant l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant apporté à l'apporteur."

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 18 des statuts de la société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 18.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés. Dans le cas où les Associés décident de faire une distribution, celle-ci devra être fait conformément aux dispositions suivantes du présent article 18.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit aux dividendes fixes annuels pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires détenus par eux.

Les détenteurs des Parts Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de part sociales de catégorie A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A1 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A2 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A3 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A4 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A5 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A6 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A7 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A8 détenus par eux, puis,

- les détenteurs de part sociales de catégorie A9 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des part sociales de catégorie A9 détenus par eux.

Tout solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales A émises conformément à une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant."

Déclaration

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme mentionné ci-avant, connue du notaire par ses/leurs nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014 LAC/2014/32201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014169450/456.

(140193021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Baikor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.430.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

EFFIGI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 313

ici représentée par Annick Braquet, résidant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «BAIKOR S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.5 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai, à dix heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Les actionnaires seront convoqués par le Conseil d'administration ou par tout mandataire désigné par le Conseil. La convocation pourra être effectuée par écrit, lettre recommandée, télégramme, télécopie ou e-mail. Elle devra préciser le lieu, l'heure de l'assemblée et son ordre du jour.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres; le nombre exact ainsi que leur rémunération le cas échéant étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire (s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration désignent, à la majorité et parmi les membres présents, un président de séance.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs, ou d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B dans le cas où des catégories d'administrateurs sont créées, ou d'un mandataire désigné par le Conseil d'Administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Si tous les administrateurs sont présents ou représentés, et déclarent avoir été dûment convoqués et/ou informés de l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration, la réunion du Conseil d'Administration pourra être tenue sans convocation préalable. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Si des catégories d'administrateurs sont créées, le mandat pourra être donné abstraction faite de la catégorie à laquelle appartient l'administrateur désirant se faire représenter. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si des catégories d'administrateurs ont été créées, un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B doivent au minimum être présents ou représentés pour que les délibérations soient valablement prises. Si le quorum n'est pas obtenu lors de la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans le cas où des catégories d'administrateurs existent, la majorité devra être atteinte au sein de chaque catégorie. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'effet d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes le cas échéant, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les dix mille (10.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de un million d'euros (EUR 1.000.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500.-

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Laurent WILLERS, employé, né le 01.02.1980 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Monsieur Vito MARINELLI, employé, né le 07.08.1976 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Thierry JACOB, employé, né le 07.07.1967, à Thionville (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49835. Reçu soixante-quinze euros. (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169608/265.

(140193892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

C & S Consultants et Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,67.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.152.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le seize octobre.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christian KMIOTEK, éducateur gradué, né à Esch/Alzette, le 03 février 1960, demeurant à L-6143 Junglinster, 20, rue Jean-Pierre Ries;

2. Monsieur Jani THILTGES, producteur cinématographique, né à Esch/Alzette, le 28 décembre 1962, demeurant à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg,

3. Monsieur Claude WARINGO, producteur cinématographique, né à Esch/Alzette, le 05 juin 1963, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel,

les comparants sub 2. et 3. ici représentés par le comparant sub 1. en vertu de procurations sous seing privé données en septembre 2014, les quelles procurations resteront annexées au présent acte, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée C&S CONSULTANTS ET SERVICES S. à r.l., (la Société) avec siège social à L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 35.152, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 09 octobre 1990, publié au Mémorial C numéro 124 du 13 mars 1991 et dont les statuts ont été modifiés depuis.

Le capital social de la Société est de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67), représenté par cinq cents (500) parts sociales.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) La Société a été mise en liquidation suivant acte du quatorze novembre deux mille onze, passé par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations n° 214 du 26 janvier 2012.

B) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes de clôture de liquidation et des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation;

2. Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;

3. Décision sur les avoirs de la société n'ayant pas encore été distribués.

4. Clôture de la liquidation et radiation de la société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg;

5. Décision d'accorder un mandat spécial au liquidateur pour effectuer toutes les formalités après la liquidation, ainsi que les paiements des dépenses en lien avec la clôture de la liquidation;

6. Décision de fixer l'endroit où les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés;

7. Divers.

C) L'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance et décide d'approuver les comptes de clôture de la société et les rapports du liquidateur Claude WARINGO et du commissaire à la liquidation désigné, à savoir Monsieur Christian KMIOTEK, préqualifié.

Deuxième résolution

L'Assemblée accorde décharge (quitus) au liquidateur de la Société, Monsieur Claude WARINGO, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, 3, rue de Hassel pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant et en relation avec la liquidation de la société.

L'Assemblée accorde décharge (quitus) au commissaire à la liquidation de la Société, Monsieur Christian KMIOTEK, préqualifié pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant et en relation avec la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que les avoirs de la Société, après paiement de tous les frais résultant de la liquidation et de la radiation subséquente et n'ayant pas encore été distribués ou remis d'une autre manière, sont à distribuer aux associés au prorata des parts sociales détenues.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société en date du présent acte et de la radier du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder un mandat spécial au liquidateur pour effectuer toutes les formalités après la liquidation, y compris mais non limité à la distribution de tous les avoirs de la Société non encore distribués, ainsi que les paiements des dépenses en lien avec la clôture de la liquidation et signer tout document relatif à l'exécution de cette résolution et faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cet égard. L'Assemblée décide que le mandat spécial survivra à la clôture de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la société.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris les comparants sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Bertrange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, représentés comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kmiotek, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2014. Relation: RED/2014/2248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 03 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014169633/82.

(140194457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Autodrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 93.966.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société

AUTODROM S.A.

une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.966,

constituée suivant un acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C du 13 novembre 2002, numéro 1630, page 78231,

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves MERTZ, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Thibault Daxhelet, demeurant professionnellement à Pétange;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Julien Poncelet, demeurant professionnellement à Luxembourg;

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles

procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Transfert du siège social à sa nouvelle adresse sise à L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activité Bourmicht et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activité Bourmicht.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi dans la Commune de Strassen»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient

1) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement

2) que la société ne se livre(ra) pas

à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (1.650.-)

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: Y: MERTZ, T. DAXHELET, J. PONCELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14458. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169590/68.

(140194414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Helix Investment Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 191.334.

—
STATUTES

Extract of the memorandum of association in the form of a private deed for the Luxembourg limited partnership

1. A société en commandite special was formed (hereafter the company) on 17/10/2014.

2. The name of the company is "HELIX Investment Management".

3. Designation of the General Partner: The company Concord Equity International Limited, incorporated the 13th day of May 2008 in the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registration with the British Virgin Islands Register under the number 1481304.

4. The object of the company is to manage securitisation funds and, as the case may be, to act as fiduciary of funds consisting of one or more fiduciary properties within the limits of the Law of 22nd of March 2004.

It may achieve its object either directly or indirectly, in its own name or on behalf of a third party, alone or in partnership by carrying out any operation likely to facilitate the achievement of such object or that of the companies in which it holds a stake. In general, the company may undertake any inspection or surveillance measures and may carry out any transaction that it may deem appropriate in achieving its object or purpose.

5. The registered office of the company is established in Mamer/Capellen at the following address:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. The company is formed for an unlimited duration.

7. The company is managed by the General Partner On 17/10/2014, the following party has been appointed as director for an indefinite period:

8. The General Partner, the company Concord Equity International Limited, incorporated the 13th day of May 2008 in the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registration with the British Virgin Islands Register under the number 1481304, represented by its permanent representative, Mr. Peter STOKES, born on the 24th of January 1974 in Knysna, professionally resident at 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Extrait des statuts de la société en commandite spéciale

1. Il a été constitué en date du 17/10/2014 une société en commandite spéciale.

2. La dénomination de la société est "HELIX Investment Management".

3. Désignation de l'associé commandité: la société Concord Equity International Limited, constituée le 13 mai 2008 aux Iles Vierges Britanniques, avec siège social au P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1481304.

4. L'objet de la société est la gestion de fonds de titrisation et, le cas échéant, d'agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou de plusieurs patrimoines fiduciaires dans les limites de la loi du 22 mars 2004.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

5. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen, à l'adresse suivante:

89e, Parc d'activités - L-8308 Capellen

6. La société a été constituée pour une durée indéterminée.

7. La société est gérée par l'associé commandité.

En date du 17/10/2014, est nommé gérant pour une durée indéterminée:

L'associé commandité, la société Concord Equity International Limited, constituée le 13 mai 2008 aux Iles Vierges Britanniques, avec siège social au P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1481304, représentée par son représentant permanent, Monsieur Peter STOKES, né le 24 janvier 1974 à Knysna, avec adresse professionnelle au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Référence de publication: 2014167826/52.

(140191357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.